

## LE MOT DU MAIRE



*Comme beaucoup d'autres communes, Livry a augmenté ses taux de fiscalité pour 2015 lors du vote du budget fin mars ( voir article p. 10). Cette décision résulte de la réduction des recettes attendues, notamment de la dotation de l'Etat.*

*L'augmentation des recettes fiscales de 5 %, 30 à 50 € par foyer, accompagnée de quelques économies par ailleurs, doivent permettre d'équilibrer l'année 2015.*

*Malgré cette augmentation, le niveau de la fiscalité et plus particulièrement de la taxe d'habitation reste parmi les moins élevées des communes environnantes. Mais la réduction de la dotation de l'Etat doit se poursuivre en 2016 et 2017. Il nous faut donc dès à présent réfléchir aux conditions dans lesquelles nous aborderons ces deux années.*

*Par ailleurs, parmi les différents sujets qui touchent notre collectivité, et qui vous sont commentés dans ce Livry-Info, l'implantation de commerces de proximité et de services, en particulier de santé, a été un objectif constant des municipalités successives depuis de nombreuses années. Aujourd'hui nous pouvons nous féliciter de pouvoir en bénéficier dans une commune comme la nôtre... mais avec une exception : nous n'avons plus de médecin depuis début 2014. Malheureusement les efforts déployés pour combler ce manque n'ont pas abouti. La venue du médecin pressenti s'est soldée par une déconvenue comme vous l'explique l'article consacré à ce sujet.*

*Domage car le manque de médecins est un problème essentiel et difficile à résoudre et qui sévit dans de nombreuses communes.*

*Le Maire  
Michel Le Maout*



*Le 21 mars, le gris du ciel n'a pas empêché petits et grands de mettre de la couleur pour ce défilé du carnaval !*

## Urbanisme :

### Les Pierrottes ça avance !

Beaucoup de monde, des échanges de qualité, parfois vifs, ce 17 avril à la salle Dumaine pour la présentation par les Elus de l'étude de faisabilité concernant l'aménagement des Pierrottes.



### Le constat

A Livry nous assistons à un vieillissement progressif de la population qui reste inférieure à 2 000 habitants malgré les 5 à 8 constructions nouvelles par an. Le manque de petits logements et le prix élevé de ceux existants font que des jeunes de familles livryennes partent vers d'autres communes.

Il y a aussi les contraintes légales, la commune du fait de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) doit proposer au moins 20% de logements locatifs sociaux, aujourd'hui nous en sommes à environ 13 %.

Ce retard doit être rattrapé dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) d'ici l'année 2020.

La loi ALUR (*Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé*) est venue consolider la loi SRU, elle favorise la densification des secteurs urbanisés et supprime les surfaces minimales pour construire ...

Notre objectif aujourd'hui est de trouver avec vous les compromis

d'urbanisation respectant les conditions de vie du village avec les lois imposées. Nous devons en rester maîtres.

Comme l'écrit Philippe Bailly dans la conclusion de ses "Chroniques livryennes "

*"Chaque époque a laissé sa touche et la notre s'est efforcée de le faire en respectant au mieux ces trois impératifs :*

- *Respect du passé,*
- *adaptation au présent,*
- *préparation à l'avenir"*

C'est dans cet esprit que nous vous proposons de réfléchir ensemble au développement harmonieux de notre commune tout en respectant les obligations qui nous sont faites.

### **Où en sommes-nous ?**

La commune a signé en 2013 une convention d'intervention foncière avec l'EPPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) pour acquérir l'ensemble des terrains du périmètre des Pierrottes.

Cette convention impose 30 logements au minimum à l'hectare dont la moitié au moins en LLS (Logement Locatifs Sociaux)

Le mandat d'étude confié à la SPL Melun Val de Seine (*Société Public Locale composée d'actionnaires publics que sont les communes de l'agglomération*) touche à sa fin. Il comprend 3 phases : diagnostic, choix d'un scénario, choix d'un principe d'aménagement.

Aujourd'hui sur les 22 000 m<sup>2</sup> concernés, l'EPPFIF en a acquis 5 500 m<sup>2</sup>, 10 000 m<sup>2</sup> sont en négociation avancée.

La SPL a travaillé sur un principe d'aménagement du site avec:

- un accès principal par la rue de La Rochette,
- des voies piétons/cycle traversant le site,
- un accès pompiers et de service par le chemin des Pleux,
- un éventuel bassin d'orage au point le plus bas du site,
- la préservation d'un espace ludique et collectif coté du chemin des Pleux.

La discussion suivant la présentation a permis de valider un aménagement comprenant une vingtaine de pavillons et le reste composées de petits immeubles collectifs d'un étage avec ou sans combles aménagés.

Le principe de l'accès unique doit être à nouveau réfléchi.

### **La suite**

Poursuite des acquisitions foncières;

Levés de terrains (métrage et plans), sondages, étude faunes flores, eau ...;

Définition des réseaux : (eau, gaz électricité, assainissement) ;

Définition fine des règles de construction;

Nouvelle réunion publique vers la fin de l'année avec des propositions plus concrètes à discuter avec vous;

Préparation de l'Enquête d'Utilité Publique préalable aux travaux et à la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

R. Dagron

---

## **DEPART DU MEDECIN**

Monsieur Stéfan ORBULESCU avait repris le cabinet médical de la Villa du Nil, mis à sa disposition, depuis le 12 mars 2015. Il n'y aura malheureusement consulté que pendant 2 mois et a quitté Livry début mai.

Bien sûr, le cabinet n'était plus utilisé depuis début 2014 et les patients avaient dû trouver d'autres solutions. En conséquence, pour donner à Monsieur ORBULESCU le temps de retrouver une clientèle dans de bonnes conditions, la commune avait mis à sa disposition gratuitement le cabinet pendant un an et le logement du bâtiment Dumaine pendant 6 mois.

Malheureusement ces conditions n'ont pas suffi pour qu'il patiente quelques mois et laisse aux habitants le temps de revenir vers « un médecin à Livry ».

Il paraît pourtant paradoxal qu'un nouveau médecin généraliste ne trouve pas sa place sur notre territoire qui en manque manifestement.

Le patient qui doit subir de longues attentes avant une consultation ne peut que s'interroger sur la qualité du service rendu.

Notre département est en voie de désertification médicale, les médecins généralistes qui partent à la retraite n'ont bien souvent pas de remplaçants ... Ce problème ne touche pas que les zones rurales mais finalement tout le territoire national ... Les solutions sont extrêmement difficiles à trouver voire à mettre en œuvre.

Domage ! Désolé pour cet espoir déçu, malgré plus d'un an d'efforts de recherche.

Le problème est difficile, mais nous allons malgré tout tâcher d'effacer cette déconvenue.

Michel LE MAOULT



### **Modification du système d'attribution des carnets de transports « tickets + » pour les plus de 60 ans**

Mis en place depuis 2010 par l'agglomération (CAMVS) en partenariat avec le STIF et VEOLIA, ce dispositif permet de voyager à titre gratuit sur le réseau Melibus de l'agglomération. De nouvelles conditions d'accès viennent d'être mises en place, elles sont les suivantes :

Sont bénéficiaires les personnes retraitées de + de 60 ans dont la résidence est située dans une des 14 communes de l'agglomération. Un maximum de 12 carnets par an et par bénéficiaire peut être attribué gratuitement\*. Seule une participation de 15 € par an pour frais de dossier est demandée.

Conditions d'accès :

Etre âgé de 60 ans révolus, retraité, et être imposable. Attention, un plafond de ressources a été fixé à 30 000 € pour une personne seule et 42 000 € pour un couple (base : dernier revenu fiscal de référence).

Les personnes non imposables entre 60 et 65 ans en bénéficient également. Rappelons qu'au-delà de 65 ans, les non imposables ont droit au titre « améthyste » délivré par le département.

Les dossiers doivent être déposés au CCAS de la Mairie. Fournir une photocopie de la pièce d'identité valide, un justificatif de domicile de moins de 6 mois, et le dernier avis d'imposition (ou de non-imposition).

D. Gervais

\* Soit l'équivalent de 169.20 € (14.10 € x 12 carnets au 1/1/2015)



## TRAVAUX DANS LA COMMUNE

**Un Nouveau camion-benne pour les services techniques** : après 27 années de service, le camion communal, bien connu de tous, vient d'être remplacé. Espérons que le nouveau sera aussi résistant.



*Photos du camion VW (en haut) avec l'équipe technique et du nouveau (en bas)*

**Parc Dumaine** : deux gros arbres, un tilleul et un charme ont été abattus. Ils commençaient à pourrir par le cœur du tronc. Ils seront remplacés, l'hiver prochain, par de nouveaux sujets.



**Autres travaux** : l'aménagement du parking de l'école maternelle avec création d'une bordure le long des clôtures et la réparation ponctuelle du parking notamment les « nids de poule » ont été effectués.

L'aménagement de la place des commerces est en cours afin de respecter la loi relative aux E.R.P. (établissements recevant du public). Une dalle en béton désactivé à été créée pour laisser un espace suffisant aux personnes à mobilité réduite et ainsi pouvoir accéder à la pharmacie. Cet espace recevra des bancs et des bacs à fleurs, et les bâtiments seront fleuris également.

H. Ducat



## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

OLBRECK Jules	05/02/2015
LEROUGE PAULY Clément	19/02/2015
GRILLAT Tiago	19/03/2015
PASSONI Ange	04/04/2015
DOUCET-HILLION Mila	27/04/2015

### Décès :

BEUGNOT Jenny	10/01/2015 à MELUN
VILLIERE Madeleine	16/01/2015 à FONTAINEBLEAU
BARNAY Denise	29/01/2015 à MELUN
LORIN Madeleine	12/02/2015 à PARIS 8 <sup>ème</sup>
BEAUVALLLET Geneviève	28/02/2015 à CHAMCUEIL

## DU CÔTÉ DES ÉCOLES

La pause méridienne dure deux heures, durant celle ci les enfants déjeunent et s'amuse.

Afin de répondre aux questions en lien avec les repas, une visite - déjeuner a été proposée aux élus des parents d'élèves des deux écoles.

Toujours dans un souci de fournir un service de qualité et pour répondre au mieux aux attentes des enfants, une commission a été mise en place. Cette dernière est composée de l'adjointe aux affaires scolaires ainsi qu'une conseillère, l'agent administratif communal, la référente du restaurant scolaire ainsi qu'un représentant des élus des parents d'élèves pour l'école maternelle et élémentaire.

Pour la première réunion, la diététicienne de la société *Elite* en charge des repas a été conviée. Elle est venue expliquer la composition des repas et l'équilibre alimentaire.

Cette commission se réunira chaque fois que nécessaire pour aborder les questions en lien avec les repas et les activités des enfants.

C'est le 30 mars que les élèves de Xavier Vieussan ont choisi de présenter leur travail tant de composition, d'interprétation que de réalisation des décors. Le rendez vous était donné à l'ALJEC pour une représentation théâtrale digne de ce nom. Parents, frères et sœurs tous ont été conquis par cette pièce intitulée : Adjugé Vendu

Nous avons découvert de vrais artistes et passé un bon moment. Bravo à tous !



## Livry d'Hier et d'Aujourd'hui...



Rencontre d'un passionné par son village ... et grand moment d'émotion lors de la visite de Philippe Bailly dans la classe des CE1.

Philippe est venu présenter son travail et surtout faire partager aux enfants le fruit de ses rencontres qui lui ont permis d'écrire ce magnifique ouvrage dont le bénéfice des ventes ira aux écoles. Merci Philippe !!!!

### Le mot de l'école élémentaire :

*Les enfants de l'école et leurs enseignants tiennent à remercier les bénévoles pour leur disponibilité sur nos différents projets.*

*Heidi qui fait découvrir chaque semaine aux élèves des classes de CP et CE1*

*la vie de la mare et l'espace sensible aux élèves de CE2, Mme Le Maout qui a travaillé avec les élèves de CP en arts plastiques, Mr Fritsch pour sa visite et ses commentaires sur les vitraux de notre église.*

**UN GRAND MERCI !**



Les enfants de la maternelle sont allés le 5 mai dernier à Blandy les Tours ...

Le transport a été financé par la mairie. L'entrée au château avec découverte du château et les contes ont été financés par la FCPE.



## La carte Imagine R pour les collégiens

Destinée aux jeunes franciliens scolarisés de moins de 26 ans, cette carte de transport permet de voyager facilement et moins cher toute l'année. Les jeunes peuvent ainsi se déplacer quotidiennement en transports collectifs pour suivre leurs cours mais aussi accéder à la totalité de l'Île-de-France pendant les week-ends, les jours fériés, le soir de la fête de la Musique, les petites vacances et les mois de juillet et août.

Pour l'année 2015-2016, le coût de cette carte s'élève à 341,90 €.

Cette somme est prise en charge à 50 % par le Conseil Général et sur décision du Conseil Municipal à 25% par la Commune de Livry depuis plusieurs années maintenant. Au moment où cet article est rédigé, le Conseil n'a pas encore statué sur sa prise en charge pour la prochaine rentrée. Néanmoins, si le Conseil Municipal décide de prendre en charge ce titre de transport de la même façon que les années précédentes, il serait laissé à la charge des familles 25% du coût de la carte ainsi que les frais de dossiers (8 €) soit 91,48 € au total.

Cette mesure s'applique uniquement aux collégiens de Livry sur Seine fréquentant les collèges situés dans les zones 4-5.

Pour toute demande, il est nécessaire de retirer un dossier auprès de Véolia Transport, boutique Place Mail Gaillardon et de suivre les instructions fournies.

Après avoir rempli le contrat et l'avoir fait tamponné par le futur établissement scolaire, le dossier doit être impérativement **envoyé ou déposé à Véolia Transport, service des cartes scolaires, 112 rue Foch, 77000 Vaux le Pénil**, en aucun cas l'enveloppe T fournie ne doit être utilisée par les collégiens.

Comme l'an dernier : à réception du courrier de confirmation de l'adhésion, les cartes « pass navigo Imagine R » pourront être rechargées en Mairie aux horaires d'ouverture habituels.

C. Guiéba



*Les enfants de maternelle (petite section) écoutent attentivement Heidi Sergenton (Présidente de l'association Livry Environnement) leur expliquer la vie animale et végétale autour des mares.*

## SOCIAL



L'ASSAD RM, Association de Soins et Services à Domicile, en partenariat avec la commune, vous propose :

- **Un service d'aide à domicile**, intervenant 7 jours sur 7 avec des personnels qualifiés, vous permettant de bénéficier des aides sociales (APA, P.C.H., Caisses de Retraite, CESU, Mutuelles, ...).
- **Un transport individualisé** où l'accompagnateur reste à vos côtés tout au long du déplacement en fonction de vos besoins.

- exemples :

- vous devez aller à un rendez-vous chez un médecin spécialiste, l'accompagnateur vient vous chercher à votre domicile, vous emmène à votre rendez-vous et revient vous chercher pour vous emmener à votre domicile.

- vous devez prendre le train, l'accompagnateur vient vous chercher à votre domicile, vous conduit jusqu'à votre wagon et porte vos bagages.

- L'installation de la **Téléassistance** du Conseil Général.
- L'intervention d'un technicien pour vos **petits travaux de bricolage et de jardinage**.
- Et aussi un service innovant d'**animation stimulante** pour préserver votre autonomie, votre bien-être, vos liens sociaux en fonction du projet individualisé défini avec vous : « UNAnimation ».

*Tous nos services ouvrent droit aux réductions légales d'impôts et vous sont proposés sur devis.*

**Pour en savoir plus : Adressez-vous au CCAS de votre Mairie au 01.60.68.23.45 ou à l'Association ASSAD RM au 01.64.38.47.17.**

L'ASSAD RM c'est une Association à but non lucratif, implantée sur la région depuis 75 ans et qui bénéficie du soutien du Conseil Départemental, avec un objectif :  
Préserver votre autonomie et répondre à vos besoins à domicile.

### ENGINS BRUYANTS A LIVRY-SUR-SEINE

Pour la tranquillité de tous, un arrêté municipal stipule les horaires à respecter pour les engins bruyants :

- Les jours ouvrés de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 20 h.
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## LE STATIONNEMENT EN VILLE ET VILLAGE

En milieu urbain ou semi-urbain, répondre à la demande de stationnement peut participer à la réduction de la largeur des voiries et par voie de conséquence des vitesses.

Si le stationnement constitue en effet un outil très précieux de modération de la vitesse, à faible coût, notamment en zone 30 (création de chicanes, par exemple), les rues de notre village, de par sa nature rurale, sont d'origine plutôt étroites et empêchent fréquemment la mise en œuvre de ce type d'aménagements.

Le stationnement n'est pas automatiquement synonyme de contrainte à la circulation ; il manifeste par sa présence les fonctions riveraines. C'est ainsi qu'un parking (d'une capacité de 18 places) a été ouvert au Fief du pré. Ce parking, s'il est utilisé par les véhicules devant stationner une partie de la journée, libère ainsi des places permettant un « stationnement minute » aux abords des commerces du centre village.

Toutefois, le souci de satisfaire les automobilistes ne doit pas conduire à une gestion anarchique ou inappropriée du stationnement. Nos modes de vie et de déplacement ayant accru de façon non négligeable le nombre de véhicules par foyer, il convient par conséquent de limiter autant que faire se peut le stationnement, même temporaire, à l'extérieur de notre habitation.

Stationnement (latéral) et circulation contiguë sont interdépendants, notamment en ce qui concerne les comportements et les vitesses pratiquées (effet couloir ou création de chicanes...).

Ainsi, si le simple respect des vitesses préconisées (zones 20, zones 30, vitesse modérée dans les zones 50,...) participe à la diminution du risque d'accident dans nos rues, le respect des règles élémentaires relatives au stationnement y participe tout autant.



Vous trouverez ci-après quelques extraits de la législation en vigueur. C. Simon

### Article R417-1 du code de la route

I. - En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation selon les règles suivantes :

- Sur l'accotement, lorsqu'il n'est pas affecté à la circulation de catégories particulières d'usagers et si l'état du sol s'y prête ;

- Pour les chaussées à double sens, sur le côté droit de celles-ci, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ;

- Pour les chaussées à sens unique, sur le côté droit ou gauche, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Article R417-5 L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit

Article R417-9 Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

### Article R417-10

I. - Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II. - Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

- Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ;

- Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ainsi qu'en bordure des bandes cyclables ;

- A proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation, à des emplacements tels que ceux-ci peuvent être masqués à la vue des usagers ;

- Sur les emplacements où le véhicule empêche soit l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier ;

- Au droit des bouches d'incendie et des accès à des installations souterraines ;

- Sur les bandes d'arrêt d'urgence, sauf cas de nécessité absolue ;

- Sur une voie publique spécialement désignée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police municipale.

III.-Est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule :

- Devant les entrées carrossables des immeubles riverains ;

- En double file, sauf en ce qui concerne les cycles à deux roues, les cyclomoteurs à deux roues et les motocyclettes sans side-car ;

- Devant les dispositifs destinés à la recharge en énergie des véhicules électriques ;

- Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de livraison ;

- Dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet ;

- Dans les aires piétonnes, à l'exception des cycles sur les emplacements aménagés à cet effet.

Article R417-12 Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours (c'est le cas à Livry) ou pendant une durée autre fixée par le Maire.

## Conseils de sécurité avant de partir en vacances

A l'approche des vacances, quelques précautions simples peuvent être prises en œuvre afin de dissuader d'éventuels cambrioleurs de nous gâcher cette période très attendue :

► Protégez toutes les fenêtres et ouvertures : volets, grilles, barreaux.

Mais il existe aussi d'autres moyens modernes efficaces.

► Fermez votre porte à double tour, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs dans le jardin, mais laissez un double à une personne de confiance qui habite près de chez vous.

► Faites ouvrir les volets le matin par un ami et demandez-lui de les refermer le soir, cela indiquera une présence. Faites également vider régulièrement votre boîte aux lettres.

### L'opération "Tranquillité Vacances" - Mode d'emploi

► Avant votre départ, prenez contact avec le commissariat de police de Melun

► Signalez votre absence et communiquez vos coordonnées ainsi que celles des personnes à contacter en cas de problème.

► Des patrouilles seront organisées régulièrement dans les zones d'habitations délaissées afin d'assurer un maximum de dissuasion à l'encontre des cambrioleurs.

► Soyez solidaires de vos voisins, une surveillance mutuelle des appartements et des maisons est le premier pas vers une sécurité efficace.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner au Commissariat de Police (tel 01 60 56 67 77) et/ou, en cas d'urgence (24h/24), **n'hésitez pas, faites le 17.**

Vous trouverez d'autre part en mairie des documents édités par la Police Nationale et dispensant des conseils de protection au quotidien,

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

C. Simon

## LE FOYER-RESIDENCE « LA CHESNAIE »

1, rue des Uselles



Le Foyer Résidence « La Chesnaie » à Livry sur Seine, a été créé en 1973 par le Syndicat Inter-communal de Gestion et de Fonctionnement (S.I.G.F.) et regroupe quatorze communes.

L'établissement se trouve dans un grand parc boisé et aménagé.

« La Chesnaie » est réservée aux personnes âgées de plus de 60 ans, valides et autonomes. Nous accueillons en priorité les personnes domiciliées, ou leurs familles, dans l'une des quatorze communes du Syndicat.

Les résidents sont libres de leurs temps et de leurs déplacements.

Ils peuvent recevoir leur famille et leurs amis comme ils le souhaitent. Une chambre d'hôte (payante) est à leur disposition à l'intérieur de la Résidence, suivant les disponibilités. Le restaurant est ouvert à tous.

Le restaurant fonctionne toute l'année pour le repas de midi uniquement. Il est fermé le dimanche et les jours fériés. Un chef cuisinier élabore et prépare sur place les repas qui sont variés et équilibrés. Des menus à thème sont proposés une fois par mois.

Le résident doit préparer son petit déjeuner et son repas du soir qu'il prend dans son logement.

Si le résident possède une voiture il pourra bénéficier d'une place de parking à l'intérieur de la résidence.

La sécurité et le bien-être de tous sont assurés 24h sur 24h, soit par le personnel de jour soit par un gardien la nuit, y compris les dimanches et jours fériés.

Le Foyer peut accueillir, également, des personnes en séjour temporaire pendant l'absence des proches.

Le Foyer dispose, d'une bibliothèque, une buanderie, un salon de coiffure, un économat et des salons.

De nombreuses animations sont organisées (chant, danse, fêtes, cinéma,...)

Un atelier d'art est animé deux fois par semaine par une professionnelle.

Un cours de « gestes quotidiens » a lieu une fois par semaine avec un professeur.

Un bus assure la liaison Foyer-Melun.

### LES APPARTEMENTS :

ils sont répartis sur trois niveaux auxquels on accède par un ascenseur.

Les appartements en rez-de-chaussée ont une porte-fenêtre qui permet un accès direct sur le parc.

➔ **Les 20 petits appartements, type F1 ont une superficie de 25m<sup>2</sup>.**

#### Agencement :

- une entrée avec un très grand placard,
- une pièce de séjour-chambre,
- une salle de bains avec lavabo, douche et wc,
- une kitchenette équipée de deux plaques électriques, d'un évier inox et d'un meuble sous-évier.

➔ **Les 60 grands appartements, type F1 bis ont une superficie de 35m<sup>2</sup>.**

#### Agencement :

- une entrée,
- un séjour avec alcôve,
- une salle de bains avec lavabo, douche et wc,
- une cuisine séparée, équipée de deux plaques électriques, d'un évier inox et d'un meuble sous-évier,
- une lingerie.

Chaque appartement est équipé de prises de télévision, téléphone et chaque résident est doté d'un système d'appel individuel. L'appartement est loué vide, chacun amène ses meubles et ses effets personnels.

Contact : tél : 01.60.68.25.21 courriel : lachesnaie142@orange.fr

# Le bloc-notes...

## LA SAINT-PATRICK À LIVRY AVEC LE COMITÉ D'ANIMATION

Le samedi 21 mars le Comité d'animation de Livry fêtait la Saint-Patrick dans la cave de la Villa du Nil, décorée aux couleurs de l'Irlande. Au son des instruments traditionnels du groupe Rivages, les convives ont pu déguster le coleslaw, le saumon fumé, l'estouffade de bœuf à la bière et l'apple pie préparés par Charly et Cyril, le tout accompagné, entre autres, de bière irlandaise.

L'ambiance était joyeuse, les chansons reprises en chœur, et les quelques Patrick présents, qui avaient bénéficié d'un tarif préférentiel, ont dû pousser la chansonnette affublés du chapeau traditionnel pour la plus grande joie de leurs amis.

La nuit était bien avancée lorsque fut servi l'irish coffee, ses chaudes vapeurs d'alcool venant en point d'orgue à cette soirée appréciée de tous et faisant redoubler les chants.

P. Bailly



## LIVRY ENVIRONNEMENT



Dans le cadre de la fête de la nature, l'association Livry Environnement, et l'association melunaise « l'œil ouvert » nous ont gratifié d'une superbe exposition de photos d'animaux et de végétaux en salle Dumaine les 23 et 24 mai. Un grand bravo aux photographes !

## NOCES D'OR

Cinquante ans de mariage! , le 21 mars 2015 pour Mr et Mme AVARRE, en photo ici entourés par Annie Berton et Hervé Ducat (adjoints) ainsi que par le Maire Michel Le Maout. Avec toutes nos félicitations !



## PAROISSE

En raison des conditions météo, la bénédiction des rameaux du dimanche 29 mars n'a pas pu se faire sur la place, auprès du calvaire, et s'est déroulée à l'intérieur de l'église !

La célébration fut néanmoins belle et l'assemblée nombreuse !



## Secteur Pastoral Vaux-Livry

Secrétariat : 136 rue Charles-Jean Brillard  
77000 Vaux-le-Pénil - : 01 60 68 12 66  
eglise.vaux-livry@sfr.fr  
www.pole-melun.catholique.fr

# Le bloc-notes...

## L'ALJEC RECHERCHE...

L'Association ALJEC à Livry-sur-Seine (77) recherche pour la rentrée de septembre un(e) animateur(trice) pour des cours de gymnastique adultes (CAF, renforcement musculaire, cardio ...) le lundi soir de 20h à 21h15 et éventuellement aussi le samedi matin. Rémunération : salaires ou honoraires, tarif à débattre. Pour tous renseignements : tél 06 07 71 39 87

**Toutes les actualités de l'ALJEC sont sur le site :**  
<http://aljec.jimdo.com>



Faire de la marche nordique avec l'ALJEC,  
pourquoi pas vous ?

Prochaine sortie : le 5 juillet à 9h,

10 € adhérent ALJEC, 12.50 € non adhérent  
inscription au plus tard pour le mercredi précédent le stage.

ZUMBA PARTY le 28 juin de 10h à 12h, ouvert à tous,  
10 € - enfants jusqu'à 12 ans 5 €.

**Toutes les actualités de l'ALJEC sont sur le site :**  
<http://aljec.jimdo.com> • Courriel : [aljec@orange.fr](mailto:aljec@orange.fr)

### Dates à retenir pour la rentrée :

**Dimanche 6 septembre : forum de l'ALJEC et rassemblement de bikers (motards) sur la place**

**Dimanche 20 septembre : bric à brac annuel du comité d'animation**

### Le télé-relevé : le suivi en continu de votre consommation d'eau à distance

Le télé-relevé est un système moderne de relevé de compteur d'eau associant les technologies radio et Internet.

#### Une innovation technologique à votre service

Il permet de surveiller votre consommation et de relever le compteur à distance. Le déploiement a été effectué dans notre commune (sauf cas particuliers). Sa mise en place s'effectue à l'initiative de Veolia Eau et des communes concernées. Ainsi :

- ➔ Vous n'êtes plus dérangé lors des relevés,
- ➔ Vos factures d'eau ne sont plus estimées lorsque vous êtes absent lors des relevés,
- ➔ Lors de votre emménagement, vous n'avez plus à nous communiquer votre relevé pour bénéficier immédiatement de l'eau chez vous.

Le système de télé-relevé mis en place permet également de :

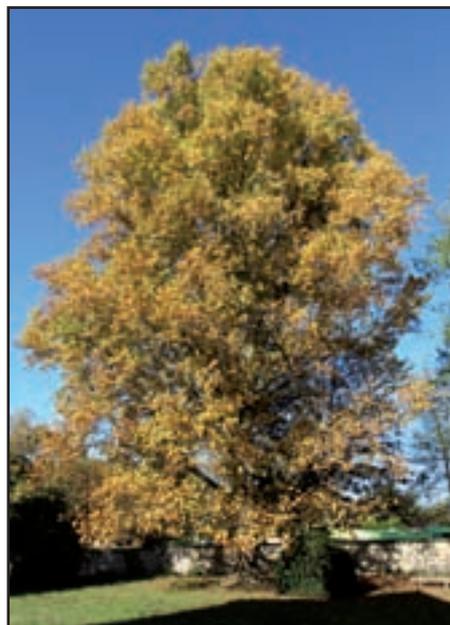
- ➔ Suivre votre consommation d'eau avec précision sur Internet, par mois ou par jour,
- ➔ Être alerté par mail ou sms (et non à réception de la facture) en cas de présomption de fuite.

#### Comment fonctionne le télé-relevé ?

Il s'agit d'un module placé sur votre compteur qui enregistre en permanence le volume de vos consommations et les transmet par ondes radio de très faible puissance à un récepteur. Ainsi, ces informations sont relayées par Internet jusqu'au Centre de traitement des données de Veolia Eau. A découvrir sur le site [www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr), vous pourrez y créer votre espace client personnalisé.

## LIVRY-INFO NATURE

### Le tulipier de Virginie



La silhouette altière du tulipier de Virginie qui fait face à la façade arrière du Fief du Pré est désormais familière aux Livryens, mais que savons-nous de cet arbre peu courant ?

Originaire de la partie septentrionale de l'Amérique du Nord, de la famille des magnoliacées et ayant pour nom scientifique *Liriodendron tulipifera*, il a été introduit en Europe en 1640 par un botaniste anglais qui deviendra jardinier du roi Charles 1er.

Planté sur l'île de Minorque, dans l'archipel des Baléares alors possession britannique, il y prospère jusqu'à ce que l'amiral La Galissonnière ne s'en empare en 1756 et ne ramène vers la France dans les cales de ses navires les graines de cet arbre décrit par Linné en 1753 mais jusqu'alors inconnu chez nous. Offertes à Marie-Antoinette, elles sont plantées dans le jardin du Petit Trianon où les derniers spécimens contemporains de l'Ancien Régime seront abattus par la tempête de décembre 1999.

Le tulipier de Virginie, qui a pour particularité de ne fleurir qu'après une vingtaine d'années, est, comme on le voit, doté d'une belle longévité puisqu'on estime que sous nos climats il peut vivre trois cents ans et atteindre une taille respectable - de 40 à 50 mètres de hauteur pour un diamètre de 2 mètres.

Son bois est prisé en ameublement et des tentatives de peuplement industriel sont actuellement menées dans le sud de la France ; de plus on extrait de son écorce un succédané de la quinine.

Nous ne savons pas exactement quand ni par qui a été planté celui que les Livryens peuvent admirer dans le parc du Fief du Pré et de plus près encore à l'occasion de la récente exposition, mais on peut estimer que son port majestueux et ses couleurs magnifiques feront encore partie du paysage pour de nombreuses décennies.

P. Bailly

# FINANCES

Le conseil municipal, en sa séance du 20 mars 2015 a approuvé le compte administratif 2014 et voté le budget prévisionnel 2015.

Pour 2014, le résultat de la section fonctionnement s'est clôturé par un excédent auquel il convient d'ajouter l'excédent 2013 soit un total de 555 687 €. La section d'investissement 2014 se clôture avec un déficit de 228 546 € et un reste à réaliser de + 143 456 € (subventions - travaux engagés en 2014 dont le règlement a été fait dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015). Quelques travaux réalisés en 2014 : isolation phonique de 2 classes en école primaire, acquisition de 2 tableaux numériques informatiques, aménagement sécurité routière et marquage de la voirie, panneaux de signalisation, plantations, gravillonnage des rues... L'excédent reporté sur 2015 est de 470 597 €.

Le budget prévisionnel 2015 a été proposé sur la base de 1 700 850 € en section de fonctionnement et 735 645 € en section d'investissement. En 2015, les investissements prioritaires sont, entre autres : poursuite de l'isolation phonique de 2 nouvelles classes, acquisition d'un nouveau tableau numérique, protection et cheminement des enfants à l'école primaire, réfection du parking de l'école élémentaire, mise en conformité électrique des bâtiments...

Ce budget a été préparé et réfléchi avec chaque service et chaque élu, conscients des efforts indispensables à faire et des priorités à définir, pour parvenir à un équilibre, alors même que les recettes continuent de diminuer. Ainsi, pour 2015, les pertes en recettes de fonctionnement sont estimées à **36 300 €** par rapport à 2014 et cumulées depuis 2010 à plus de 124 455 €.

## FISCALITE :

L'accumulation de ces pertes, la mise en place de nouveaux services (périscolaires) et de nouvelles réglementations ont amené le conseil municipal à se prononcer sur une augmentation des taux de la fiscalité. La proposition intermédiaire a été adoptée, avec une progression de 6% de la taxe d'habitation et de 4% de la taxe foncière.

Les nouveaux taux d'imposition devraient permettre une augmentation du produit fiscal d'environ 30 000 € pour compenser les pertes évoquées ci-dessus.

Ils sont les suivants :

	2014	2015
Taxe d'habitation	9,49%	10,05%
Taxe foncière	15,97%	16,60%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,37%	92,37%

## SUBVENTIONS :

Les demandes de subventions faites par les associations ont été examinées et acceptées dans leur totalité. Un budget de 47 818 € a été voté pour permettre aux associations de poursuivre leurs activités auprès des habitants.

## BUDGET SERVICE DE L'EAU :

Le compte administratif 2014 a été approuvé avec un résultat excédentaire de 7 328 € en section d'exploitation et de 3 924 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2015 trouve son équilibre avec les reports 2014, sans augmentation de la surtaxe.

F. Geoffroy



## CCAS La canicule et nous



L'opération plan canicule 2015 du 1<sup>er</sup> juin au 31 août permet aux services de la mairie d'apporter un soutien aux personnes inscrites en cas d'épisode caniculaire. Nous invitons donc les personnes de 65 ans et plus ainsi que les personnes handicapées ou reconnues inaptes au travail à remplir la fiche (encart ci-joint) et à la transmettre au CCAS (mairie) le plus rapidement possible. Ainsi, en cas de déclenchement du plan canicule vous serez aussitôt contacté.

## Retour sur un week-end festif et animé...



Le samedi 30 mai après-midi « *Livry en fête* » a permis aux enfants de profiter des nombreuses animations et attractions sur la place. Cette année, cette fête avait pour thème les jeux traditionnels anciens et jeux « d'estaminet ». A l'année prochaine bien sûr...



Tout au long de ce même week-end, le Fief du Pré accueillait l'exposition « Livry d'hier et d'aujourd'hui », un vrai cours sur d'histoire sur notre village agrémenté de nombreux tableaux, photos, cartes postales, projection d'un diaporama... Un grand merci à toutes celles et tous



ceux, bénévoles, enfants et adultes, associations livryennes, enseignants, famille Javal, qui ont donné de leur temps, fouiné dans leurs greniers, participé à l'organisation de cette manifestation avec enthousiasme et passion !

*Nous rappelons que le parc du Fief du Pré est ouvert au public tous les jours de 7 h 15 à 18 h 45.*

D.Gervais



## L'ARVAL : association pour la renaissance de la vigne à Livry-sur-seine

Courriel : [arval-livry@blogspot.fr](mailto:arval-livry@blogspot.fr)



La culture de la vigne et la production de vin a été l'activité principale des habitants de Livry, depuis le Moyen Age jusqu'à l'arrachage des plants du fait du phylloxéra à la fin du 19ème siècle.

L'ARVAL - Association pour la renaissance de la vigne à Livry-sur-Seine - a été créée en 2003 par un groupe de passionnés. Elle propose de renouer avec ce passé vitivinicole en replantant une vigne sur un terrain communal dans le secteur des Pierrottes.

Suite à une souscription auprès des habitants, 400 pieds de « Chardonnay » ont été plantés en novembre 2003 et c'est en 2006 que la première production de vin blanc sec a été réalisée.

Son nom : **Clos des Pierrottes** ! Ce nom est également celui de la Confrérie, émanation festive et laïque de l'association créée par la suite.

De nombreux habitants du village (environ 130) ainsi que quelques personnes des environs sont adhérents à l'association et l'entretien est effectué par une équipe de bénévoles principalement le premier samedi de chaque mois, le matin.

Cette activité n'a aucun objectif commercial. Son caractère est culturel, éducatif et festif.

Tout au long de l'année, des temps forts marquent la vie de l'association et sont, à côté du travail collectif indispensable, des moments de rencontre et de convivialité. La taille en mars, l'entretien tout au long de l'été, la vendange en septembre / octobre et la vinification en début d'année suivante. Sans oublier le traditionnel « repas des vendanges » sur la place à l'automne qui aura lieu cette année **le samedi 3 octobre**.

L'ARVAL fait partie du « Comité de coordination des vignes d'Ile de France » et participe à des manifestations et animations d'autres confréries régionales.

Pas besoin d'être un « spécialiste » pour nos rejoindre, chacun fait selon ses possibilités et son temps. Comme on dit « *l'essentiel c'est de participer* ».

Contact : 01 60 68 61 55 Site : [arval-livry.blogspot.fr](http://arval-livry.blogspot.fr)



Pose des filets de protection contre les oiseaux



Mise en bouteilles



La galette après pressurage

Composition et impression : 01 64 06 90 12

imprimerie de *normant*

« Imprimé sur du papier recyclé »  
Commission Communication Livry-sur-Seine

Mairie de LIVRY SUR SEINE : tél. : 01 60 68 25 83  
Courriel : [mairie-de-livry-sur-seine@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-livry-sur-seine@wanadoo.fr)

SITE INTERNET DE LIVRY SUR SEINE :  
[www.livry-sur-seine.fr](http://www.livry-sur-seine.fr)

SITE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE :  
[www.melunvaldeseine.fr](http://www.melunvaldeseine.fr)